
**Deuxième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de l'emploi, du stockage,
de la production et du transfert des mines
antipersonnel et sur leur destruction**

16 octobre 2009
Français
Original: anglais

Cartagena de Indias, 30 novembre-4 décembre 2009

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Adoption du budget

**Coûts estimatifs liés à l'organisation des première et
deuxième réunions préparatoires de la deuxième Conférence
des États parties chargée de l'examen de la Convention sur
l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du
transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction¹**

Note du secrétariat

1. L'Assemblée générale, au paragraphe 9 de sa résolution 63/42 du 2 décembre 2008, a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conformément au paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, d'entreprendre les préparatifs nécessaires pour convoquer la prochaine Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention. La neuvième Assemblée des États parties, réunie à Genève du 24 au 28 novembre 2008, a décidé, ainsi qu'indiqué au paragraphe 33 de son rapport final (APLC/MSP.9/2008/4), que la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention se tiendrait à Carthagène (Colombie) du 30 novembre au 4 décembre 2009. Elle a en outre décidé de tenir à Genève, le 29 mai 2009 et les 3 et 4 septembre 2009, des réunions préparatoires de la deuxième Conférence d'examen.

2. Le présent document répond à cette demande. Il y est indiqué que les coûts des services de conférence et autres services qu'entraînera la tenue des première et deuxième réunions préparatoires sont estimés, respectivement, à 136 200 dollars des États-Unis et à 287 600 dollars des États-Unis, montants dont on trouvera la ventilation dans les tableaux ci-joints. Il convient de noter que ces coûts ont été estimés en fonction de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture des réunions préparatoires, lorsque le volume de travail exact sera connu. Les contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors ajustées en conséquence.

3. En ce qui concerne les dispositions financières, il y a lieu de rappeler que, conformément au paragraphe 1 de l'article 14 de la Convention, «les coûts ... seront assumés par les États parties et les États non parties à la présente Convention participant

¹ Tel que recommandé par la première réunion préparatoire tenue le 29 mai 2009 à Genève (APLC/CONF/2009/PM.1/8, par. 18).

[aux réunions préparatoires] selon le barème, dûment ajusté, des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies».

4. Comme les préparatifs des réunions préparatoires des États parties supposent des débours préalables et que les frais occasionnés par la tenue desdites réunions ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, le secrétariat établira des avis de recouvrement qui seront diffusés dès que les États parties auront accepté l'estimation des coûts fournie ci après, conformément à la pratique établie.

5. Il incombera aux États parties d'acquitter leur part des coûts estimatifs dès réception de l'avis de recouvrement.

6. Enfin, il convient de noter que le Gouvernement colombien mettra à disposition, à ses frais et sur la base d'un accord distinct passé avec l'Organisation des Nations Unies, les salles et installations de conférence nécessaires à la tenue de la deuxième Conférence d'examen.

**Première réunion préparatoire de la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur
l'interdiction des mines
Genève, 29 mai 2009**
(En dollars des États-Unis*)

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la réunion</i>	<i>Documentation à établir au cours de la réunion</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la réunion</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et services des séances ^a	13 600							13 600
Traduction, reproduction et distribution ^b		30 300	11 100		35 100			76 500
Services d'appui								0
Divers ^c							23 200	23 200
Total	13 600	30 300	11 100		35 100		23 200	113 300

* Au taux de USD 1 = CHF 1,105.

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	113 300
B.	Coûts divers:	
	<i>Matériel et fournitures</i>	2 000
	<i>Frais de voyage pour la mission de planification (3 jours de travail pour 3 personnes)</i>	17 900
	<i>Location d'une salle de conférence supplémentaire à l'OMM</i>	360
	Total partiel	20 260
	<i>Coûts d'appui au programme (13 % en plus de B)</i>	2 634
	<i>Sous-total B</i>	22 894
	Total général (arrondi) A + B	<u>136 200</u>

Notes:

^a 14 interprètes, 1 fonctionnaire des conférences et 1 préposé aux salles de conférence.

^b La documentation officielle à établir est estimée comme suit: 15 pages avant la session, 5 pages au cours de la session et 10 pages après la session.

^c 1 responsable du contrôle des documents, 1 responsable de la distribution des documents, 1 secrétaire.

**Deuxième réunion préparatoire de la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur
l'interdiction des mines
Genève, 3 et 4 septembre 2009**

(En dollars des États-Unis)*

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la réunion</i>	<i>Documentation à établir au cours de la réunion</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la réunion</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et services des séances ^a	27 000							27 000
Traduction, reproduction et distribution ^b		90 100	23 800		95 800			209 700
Services d'appui ^c						2 500		2 500
Divers ^d							25 900	25 900
Total	27 000	90 100	23 800		95 800	2 500	25 900	265 100

* Au taux de USD 1 = CHF 1,105.

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	265 100
B.	Coûts divers:	
	<i>Matériel et fournitures</i>	2 000
	<i>Frais de voyage pour la mission de planification (3 jours de travail pour 3 personnes)</i>	17 900
	Total partiel	19 900
	<i>Coûts d'appui au programme (13 % en plus de B)</i>	2 587
	<i>Sous-total B</i>	22 487
	Total général (arrondi) A + B	287 600

Notes:

^a 14 interprètes, 1 fonctionnaire des conférences et 1 préposé aux salles de conférence.

^b La documentation officielle à établir est estimée comme suit: 50 pages avant la session, 10 pages au cours de la session et 65 pages après la session.

^c 2 techniciens du son et 1 planton.

^d 1 responsable du contrôle des documents, 1 responsable de la distribution des documents, 1 secrétaire, location de matériel.